



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 28 mai 2025**

**DATE DE CONVOCATION**

**19 mai 2025**

**DELIBERATION N°20/2025/MT**

**Approbation de l'installation d'un Centre de Secours du SDIS sur le territoire communal**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT-HUIT MAI A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick LECANTE, Maire  
M. Patrick LABEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme Marcelline POPO, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Jean-Yves TARCY, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Patricia REJON, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Thierry VICTORIN, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6<sup>e</sup> Adjointe  
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller  
M. Donel DUCCE, Conseiller  
M. Steeve MAYEN, Conseiller,  
Mme Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère  
M. Christian PORTHOS, Conseiller  
Mme Christine TIAN SIO PO, Conseillère  
Mme Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère  
M. Charles-Henri DELAR, Conseiller

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23  
PRESENTS : 15  
ABSENTS : 08  
QUORUM : 12  
PROCURATIONS : 02

SEVICES DE L'ETAT EN GUYANE  
BUREAU DU COURRIER

06 JUIN 2025

ARRIVEE

Remis A .....

**ABSENTS EXCUSES :**

M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller  
M. Myrko SEPHO, Conseiller  
Mme Natacha CABERIA, Conseillère  
M Bruno BAUDE, Conseiller

**ABSENTS :**

M. Georges Michel PHINERA HORTH, Conseiller  
M. Auguste FERNAND, Conseiller  
Mme Nathalie FRANCOIS, Conseillère  
Mme Tatiana DAUPHIN GENEVIEVE, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick LABEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées. Monsieur Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller municipal a donné procuration à Monsieur Thierry VICTORIN, 5<sup>ème</sup> Adjoint au maire Madame Natacha CABERIA, Conseillère municipale a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire,

## Délibération n°20/M-T/2025

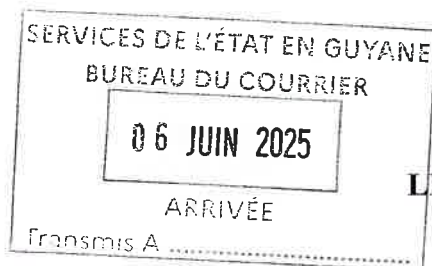
### Approbation de l'installation d'un Centre de Secours du SDIS sur le territoire communal

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux sur la proposition de mise en place d'un Centre de Première Intervention (CPI), initiée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Guyane. Cette initiative s'inscrit dans une volonté commune d'améliorer la rapidité d'intervention et l'efficacité des secours, tout en renforçant la sécurité civile locale, conformément aux orientations du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) de la Guyane.

Le projet s'appuie sur le cadre juridique défini par le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions relatives aux compétences en matière de sécurité civile. La demande officielle du SDIS, datée du 27 mars 2025, sollicite la mise à disposition d'un local communal pour accueillir le futur CPI. Cette démarche respecte également les recommandations du SDACR, qui vise à optimiser la couverture des risques sur l'ensemble du département.

L'installation d'un Centre de Secours sur notre territoire permet d'accélérer la réponse des secours en cas d'incidents ou de catastrophes, tout en renforçant la sécurité des habitants et des intervenants. Il représente une étape essentielle pour améliorer la sécurité et la résilience de notre commune face aux risques, en cohérence avec les orientations départementales.

Le type de Centre de secours est à déterminer en collaboration avec le SDIS, sur la base des besoins et des données actualisés de notre territoire.



**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des départements et des régions ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2241-1 ;

**Vu** le rapport de Monsieur le Maire ;

**DECIDE :**

**Article 01 - DONNER** son accord de principe pour l'implantation d'un Centre de Secours du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Guyane sur le territoire communal.

**Article 02 - AUTORISER** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS**

POUR 17	Patrick LECANTE - Patrick LABEAU - Marcelline POPO - Jean-Yves TARCY - Patricia REJON - Thierry VICTORIN - Rosaline CAMILLE SIDIBÉ - Donel DUCCE - Arielle JACQUES-HIMMER - Steeve MAYEN- Joseph Michel FEVRY - Christine TIAN SIO PO - Christian PORTHOS - Charles-Henri DELAR - Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ  <u>Procurations :</u> - Thierry MARIE-CLAIRE- Natacha CABERIA
CONTRE 0	
ABSTENTION 0	

Pour certification exécutoire,  
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, 30 mai 2025

Publication le :



Mairie de Montsinéry-Tonnégrande  
**Le Maire**  
Patrick LECANTE

